

pas le voir dans le moment. Après s'être consultés ensemble, M. Pacaud dit à M. Langlais qu'il valait mieux écrire au Premier Ministre. M. Langlais et M. Pacaud rédigèrent alors une lettre et en passèrent le brouillon à M. Clément, le secrétaire particulier du Premier Ministre, M. Mercier, qui la mit au net, puis la porta à ce dernier.

Cette lettre n'a pas été produite ; on ne l'a pas trouvée. Il a été suggéré que jamais telle lettre n'a existé, mais M. Langlais, lui, jure positivement qu'il l'a écrite, et son témoignage n'a pas été contredit.

Peu de temps après, on a remis à M. Langlais la lettre suivante de M. Mercier :

“ J'ai l'honneur de vous informer qu'après en
“ avoir avisé avec mes collègues, je suis autorisé à
“ vous dire que le Gouvernement a décidé de vous
“ accorder, pour l'espace de quatre ans à compter
“ du premier mars prochain, l'approvisionnement
“ de tout le papier nécessaire à tous les bureaux
“ publics sous notre contrôle, et ordre va être donné
“ incessamment, à cet effet, dans tous les bureaux
“ publics, au palais législatif, au bureau du proto-
“ notaire, celui du shérif et de la cour de police à
“ Québec, et aux bureaux du protonotaire, du
“ shérif, au bureau de police, des magistrats du
“ district de Montréal. Ordre sera aussi donné
“ aux registrateurs des différents districts de
“ la province, ainsi qu'aux imprimeurs du Gouver-
“ nement, d'acheter de vous, à l'avenir, le papier por-
“ tant une marque spéciale. Vous serez payé pour
“ ce papier suivant le prix courant.

“ Il ne s'agit que du papier nécessaire aux dé-
“ partements et aux autres bureaux publics ci-
“ dessus mentionnés, et nullement de l'impression
“ de tel papier, laquelle devra se faire où le Gouver-
“ nement le désirera.”

En recevant cette lettre, il se consulta avec M. Pacaud, et il lui dit: “ Il me faudrait une avance pour